

SOCIÉTÉ • JE NE SERAIS PAS ARRIVÉ LÀ SI

Marie Dosé, avocate : « J'ai toujours détesté l'idée que la violence soit résolue par la violence »

Par Raphaëlle Bacqué

ENTRETIEN | « Je ne serais pas arrivée là si... » Chaque semaine, « Le Monde » interroge une personnalité sur un moment décisif de son existence. L'avocate engagée et passionnée revient sur un accident douloureux de la vie, qui l'a conduite du piano aux prétoires.

Radicalisation, terrorisme, #metoo, le parcours de Marie Dosé raconte les nouveaux défis auxquels la justice et la société doivent faire face. A 49 ans, l'avocate vient de publier *Deux générations, un barreau* (Daloz, 400 pages, 22 euros), écrit avec son confrère Daniel Soulez Larivière, mort le 30 septembre 2022.



Je ne serais pas arrivée là si...

... s'il n'y avait pas eu la maladie. Je voulais être pianiste, et j'ai travaillé avec acharnement cette utopie. Je ne venais pas d'une famille de musiciens : mes parents étaient instituteurs, mon père pas encore député. Je ne serais pas devenue une grande pianiste, mais sans doute professeure dans une école de musique en Lorraine, et j'aurais peut-être été très heureuse de l'être, mais enfin, voilà : après avoir

terminé mon cycle au conservatoire, j'ai été atteinte d'une maladie des mains. Ce qui a mis fin à toute perspective de carrière. J'ai toujours eu besoin de travailler énormément. Un besoin quasi obsessionnel. Quand la musique s'est arrêtée, il m'a fallu chercher un registre dans lequel je pourrais assouvir ce besoin. Et j'ai pensé : le droit, c'est bien, cela va m'abrutir.

Vous abrutir ?

Mais oui. L'apprentissage de la musique, comme celle du droit, c'est avant tout une hygiène de travail. Je suis rentrée en faculté de droit par dépit et par défi. Or, le fait est que je suis bien plus heureuse à l'endroit où je suis. Avec Parcoursup, aucun bachelier ne serait accepté en faculté de droit après une trajectoire comme la mienne, et c'est bien dommage. On en sait si peu sur soi, à 20 ans.

N'étiez-vous pas attirée par les grands procès, les ténors du barreau ?

C'est venu plus tard. En licence, j'ai entendu une plaidoirie d'Henri Leclerc, à Nancy. C'est ce qui m'a convaincue de devenir avocat. Il était désordonné, ses papiers voletaient partout mais, lorsqu'il a pris la parole, moi qui n'écoutais plus de musique classique parce que ça m'était trop douloureux, j'ai cru retrouver le *Concerto pour violon* de Brahms, mon préféré, dont il aurait été le formidable soliste. Je me souviens m'être dit qu'il existait donc des concertos d'un autre genre, et que cette musique-là pourrait être la mienne.

Je n'ai que deux images de procès, surgies comme par effraction dans mes jeunes années : celle du criminel de guerre allemand Klaus Barbie dans son box, en 1987, puis celle, deux ans plus tard, du dictateur roumain Nicolae Ceausescu face à ses « juges ». J'avais entre 13 et 15 ans.

Barbie et Ceausescu, vous citez d'emblée des clients compliqués à défendre !

Je sais bien. Mais, à l'époque, j'avais beaucoup de mal à me dire : « C'est bien fait. » Aussi devais-je lutter contre l'espèce de sentiment de pitié que m'inspiraient ces vieillards. Mon père, agacé par cet élan de compassion devant l'ancien nazi menotté à l'écran, me montra donc *Shoah [1985]*, de Claude Lanzmann, diffusé pour la première fois à la télévision.

Par la seule force de l'image, ces deux épisodes ont laissé en moi une trace indélébile. Je sais désormais que, ce qui me fascinait, c'était surtout le prisme judiciaire à travers lequel l'histoire était considérée. Dès ma plus tendre enfance, j'ai toujours détesté l'idée que la violence soit résolue par la violence, le mal par la commission d'un autre mal. Mais avant Barbie et Ceausescu, il y a eu l'affaire Grégory. Or, j'ai grandi en Lorraine...

Un ratage de la justice et de la presse. Ce n'est pas non plus très engageant...

Le visage du petit Grégory a accompagné toute mon enfance. Il était partout, à la « une » de *L'Est républicain*, à la papeterie, au café. On parlait du tueur dans la cour de récréation. Ce qui m'a marquée, c'est la haine des gens, leur certitude de tout savoir de cette famille, leur facilité à s'approprier cette histoire, à réclamer la peine de mort pour l'un, pour l'autre. Des années plus tard, après être devenue avocate, j'ai eu un peu le fantasme de la veuve et de l'orphelin, mais je l'ai déplacé du côté de la défense. Etre

proche de celui qu'on accuse, cible de toutes les haines, et qui est complètement seul : là était ma place.

Quelle a été votre première affaire ?

Un couple qui avait braqué une vingtaine d'agences de La Poste. Farida et Nino. Mon patron, Michel Konitz, défendait Nino, moi, Farida. J'allais la voir tous les samedis en prison. Pour tout connaître d'elle.

Plaidiez-vous son innocence ?

Je plaçais son histoire. Les faits étaient établis. Toxicomane, alcoolique, indisciplinée, elle avait fui tous les foyers et faisait la manche. Sa fierté était de ne jamais s'être prostituée. Capable du pire et du meilleur, toujours en commission de discipline, elle avait repeint une partie de la prison. Je n'ai plaidé que ça : ce qu'elle était.

Les toxicos, les braqueurs, les délinquants... Au début, on n'a pas les « belles » affaires...

À l'époque, je défendais surtout des indigents en détention. Après avoir éclusé les ténors, les détenus qui n'avaient plus un sou se disaient : « Je vais prendre une femme, elle vient plus souvent en prison. » Mais c'étaient de belles affaires, qui m'ont fait découvrir d'autres mondes. La salle d'attente regorgeait de personnes d'origines très variées, j'ai dû me familiariser avec les codes, le langage propre à chaque infraction. Les escrocs ne s'habillaient pas comme les trafiquants, lesquels méprisaient les cambrioleurs, qui eux-mêmes crachaient sur les agresseurs sexuels. Et les mères trouvaient toutes les excuses du monde à leur progéniture incarcérée, laquelle baissait la tête au parloir en écoutant les recommandations maternelles que je leur transmettais. J'avais trouvé ma place.

Allez-vous beaucoup en prison voir vos clients ?

Oui ! Ce matin encore, j'étais à l'instruction, mais lundi à la prison de Gradignan, en Gironde, mardi à celle de Réau, en Seine-et-Marne, avec ce RER D qui ne marche pas et ce bus cahotant... C'est la seule prison qui met en place des parloirs visio. J'espère que mes collaboratrices ne termineront pas comme ça, à voir leurs clients sur un écran, je le leur dis souvent. Nos rencontres avec eux en détention sont si précieuses... La prison façonne profondément la relation entre l'avocat et son client. Bâtir une défense au parloir n'est pas la même chose que de le faire autour d'un café dans son cabinet. Le parloir est le seul endroit où l'on est face à quelqu'un de vulnérable, démuné, sans téléphone, sans intervenant extérieur, et où quelque chose de profondément essentiel est en jeu. Les comparutions immédiates sans connaître l'accusé sont pour moi une souffrance. Au parloir se crée une alchimie, une sincérité, un lien d'une force que l'on ne retrouve jamais ensuite, pas même avec ses amis.

Avez-vous besoin que vos clients vous disent la vérité ?

Ils ne me la disent pas d'emblée, il faut du temps. La vérité vient progressivement, à mesure que la confiance s'installe. Tout à l'heure encore, une jeune femme détenue depuis huit mois, qui a passé quatre ans dans les camps en Syrie et avec qui j'ai parlé des heures, m'a appelée parce qu'elle avait « encore quelque chose à [me] dire ». Avec l'expérience, cependant, je le dis sans prétention aucune, je crois réussir à déceler le mensonge.

Est-ce le cas aussi avec les femmes qui sont parties rejoindre le djihad et dont vous plaidez le retour en France avec leurs enfants ?

Pourquoi elles moins que les autres ? Parce qu'elles seraient endoctrinées et rompues au mensonge ? Elles ont toutes une histoire très singulière, vous savez. Elles ont été assignées au silence pendant des années, avant de ressasser dans les camps tout ce qu'elles avaient traversé sous Daech. C'est compliqué pour elles d'avoir confiance et de réussir à se livrer, mais un travail considérable est fait en détention par des psychologues et des médiateurs du fait religieux. Enfin, certains justiciables ne peuvent dire la vérité sous peine d'un total effondrement psychique. Ceux qui sont accusés de crimes sexuels et d'inceste, notamment. La seule chose qu'il leur reste, c'est : « Ce n'est pas moi. »

Pouvez-vous embrasser leur déni ?

On arrive à les convaincre, au fur et à mesure, de sortir du déni. Je leur dis toujours : « Je ne peux pas vous aider à vous suicider judiciairement. » Car refuser d'admettre la vérité quand tout vous accable, c'est un suicide judiciaire. L'avocat n'est pas un produit de consommation. On me choisit, on me paie, mais on ne m'impose pas une défense.

Votre premier patron vous avait dit : « Tu n'es pas là pour servir la justice, tu es là pour servir ton client. » Ce n'est pas tout à fait votre ligne, alors ?

Je n'ai jamais dit une telle chose à mes collaboratrices. Je ne suis pas une adepte de la défense de rupture systématique. Je déteste aussi l'idée d'être une « auxiliaire » de justice, mais le justiciable ayant rendez-vous avec l'institution judiciaire, il faut l'aider à ce que le procès revête une signification aussi pour lui. Je suis d'ailleurs parfois bien plus dure avec mes clients que ne le sont les magistrats. Car je veux les préparer à la dureté du procès. J'ai toujours le sentiment que l'audience passe à côté du justiciable, de ce que je connais de lui. La peine doit avoir du sens pour le condamné, pas seulement pour la société. Mais ai-je jamais eu, en vingt années d'exercice professionnel, le sentiment que « justice avait été rendue » ? En dehors des relaxes et des acquittements arrachés au forceps, je ne crois pas...

Est-ce que #metoo a changé la façon dont on défend un criminel sexuel ?

La justice n'a pas attendu #metoo pour commencer à évoluer. Quand j'ai débuté, j'ai été horrifiée par la façon dont on traitait les parties civiles. Dans les procès-verbaux, chaque

virgule du témoignage de la plaignante était disséquée. Première, deuxième audition, confrontation : tout devait être parfaitement cohérent, alors même que le traumatisme et la honte fabriquent précisément du mensonge et de l'incohérence. Beaucoup d'acquittements ont résulté des doutes nés de la déconstruction de la parole d'une victime. Ce n'est pas #metoo qui a fait basculer les choses, le changement a été bien plus progressif. On a fait de plus en plus attention à traiter la partie civile différemment. J'entends certains militants faire comme si rien n'avait changé : c'est faux. Il n'y a plus cette présomption permanente de mensonge qui pèse sur la victime. Il suffit d'assister aux audiences correctionnelles et criminelles pour s'en rendre compte.

Vous avez soutenu la nécessité de la prescription, notamment en matière de violence sexuelle, quitte à choquer une partie du mouvement féministe et des associations de victimes. Pourquoi ?

Sur les violences sexuelles, à l'échelle d'une vie d'homme ou de femme, le droit a beaucoup évolué, si bien qu'en réalité la prescription n'existe quasiment plus. Ce qui m'inquiète, c'est la montée en puissance d'une mouvance qui voudrait faire de l'amnésie traumatique constatée par un psy le point de départ de la prescription. Des femmes de 50 ou 60 ans me disent avoir découvert en psychothérapie que leur père les avait violées lorsqu'elles avaient 5 ans, à la suite de quoi elles décident de porter plainte. Il faut alors essayer de comprendre pourquoi elles le décident. Leur expliquer que la réparation ne passe pas forcément, et c'est peu dire, par une procédure judiciaire qui aboutira nécessairement à un classement sans suite, la preuve n'existant plus. Je leur explique aussi que la haine est aliénante. Entretenir leur lien avec leur agresseur à travers la justice les empêche aussi de se libérer. Je défends des victimes, mais je les invite à se réparer ailleurs que dans l'espace judiciaire. Un miracle peut toujours se produire, et la partie civile repartir d'une audience en se sentant réparée. Mais ce n'est pas l'objet d'un procès.

Ce métier, qui n'était pas votre vocation première, vous a-t-il rendue heureuse ?

Bien sûr qu'il me rend heureuse ! Certes, le métier confronte en permanence à la violence, c'est 99 coups de poing pour une caresse, mais cette caresse a une saveur qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. Et puis, j'ai la chance d'être soutenue par celui qui partage ma vie depuis si longtemps.

Qu'est-ce que la saveur de la caresse ? Un acquittement ?

Pas seulement. C'est réussir à fabriquer de l'apaisement sur des débats judiciaires nécessairement éprouvants, blessants et parfois violents. ◆